

Session de perfectionnement du printemps 2018

Du 30 avril au 31 mai 2018 (5 semaines)

Date limite d'inscription : jeudi 6 avril 2018

Après la date limite, des frais de 15\$ par inscription seront ajoutés au montant de celle-ci.

Prénom du patineur : _____ Nom du patineur : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Date de naissance : _____ **COURRIEL:** _____

SI VOUS NE L'AVEZ PAS FAIT EN DÉBUT DE SAISON,
VEUILLEZ ÉGALEMENT REMPLIR LA FICHE DU PATINEUR ET LA FOURNIR AVEC VOTRE INSCRIPTION

Choix de cours (voir feuille ci-jointe)

Patinage Plus **STAR Supervisé** **STAR 1 à 10**
Mercredi de 18h à 18h50 Lundi de 16h50 à 17h50 Lundi au jeudi, voir horaire

Je suis intéressé(e) par des cours privés Entraîneur choisi : _____
Nous pouvons vous transmettre les coordonnées des entraîneurs disponibles.

NOTES :

- À son premier cours, le patineur doit montrer sa preuve d'inscription.
- Le port du casque d'hockey homologué CSA est obligatoire des étapes 1 à 5 inclusivement.
- En cas de demande de remboursement après la date limite de l'inscription, les montants suivants ne seront pas remboursés :
 - Affiliation à Patinage Canada, si payé en plus et lors de cette inscription,
 - Frais d'administration de 10%
- En cas d'annulation durant la première semaine d'activité: une retenue supplémentaire représentant une semaine d'utilisation (soit le 1/5 des frais d'inscription)
- **Aucun remboursement après le 4 mai 2018.**
- **Aucun crédit ou remise de cours ne sera accordé pour un cours manqué.**
- L'horaire final dépend des patineurs inscrits et peut être modifié sans préavis.

Je reconnais avoir pris connaissance des notes ci-haut mentionnées, des règlements généraux et des exigences décrites dans le dépliant d'information. Je désire inscrire le (la) patineur(se) au CPA Élites sur glace Drummond – Saint-Cyrille, je m'engage à respecter ses règlements et dégage le CPA de toute responsabilité pour tout accident que pourrait subir le (la) patineur(se) durant et après l'école de perfectionnement.

Signature du parent/tuteur/patineur majeur

Date

Autorisation du club d'appartenance (si autre que le CPA ESG Drummond – Saint-Cyrille)

No du club : _____ No Patinage Canada du patineur : _____

Signature autorisée et titre

Session de perfectionnement du printemps 2018

Du 30 avril au 31 mai 2018 (5 semaines)

Horaire

Cours débutant le lundi 30 avril 2018 selon la grille suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
16h à 16h50	STAR 1 à 10	STAR 1 à 10 (Pratiques avec partenaire de danse)	STAR 1 à 10	STAR 1 à 10 (Pratiques avec partenaire de danse)
17h à 17h50	STAR Supervisés 16h50 à 17h50		Patinage Plus (Débutants & Avancés) 18h à 18h50	
18h à 18h50	STAR 1 à 10			
19h à 19h50			STAR 1 à 10	

Maximum 18 patineurs sauf Patinage Plus qui peut atteindre 50 patineurs.

Description des groupes :

Patinage Plus*: S'adresse à tous les enfants débutant dans le patinage et désirant acquérir plus d'autonomie, pour intégrer le niveau STAR. Apprentissage des 6 étapes du PP.

STAR Supervisés** : Patineurs en cours de groupe, Étape 4 et plus, en transition vers le STAR 1 à 10

STAR 1 à 10 : Patineurs en cours privés – *** (18 patineurs maximum en même temps sur la glace)

* Un minimum de 7 patineurs est nécessaire pour la tenue de ce programme.

** Le CPA se réserve le droit de permettre ou de refuser l'accès aux patineurs en fonction de leurs âges et de leurs niveaux atteints dans le but d'assurer la sécurité de tous les patineurs sur les glaces.

*** Les pratiques de danse seront à confirmer selon les inscriptions.

Information complémentaire : Une **session de tests** aura lieu en mai, mais n'est aucunement un pré-requis à la session de perfectionnement. Des pratiques avec le partenaire seront donc aménagées dans l'horaire.

Frais d'inscription

	résident		non résident Ville non couverte par l'entente avec la Ville de Drummondville	
	membre	membre d'un autre cpa	membre	membre d'un autre cpa
Patinage Plus	100\$	120\$	Valider les coûts additionnels auprès du Drummondville Olympique	
Star Supervisé	140\$	170\$		
STAR 1 à 10	140\$	170\$		

Le coût d'affiliation à Patinage Canada (35,71\$, non remboursable) pour un nouveau membre sera ajouté lors de l'inscription du patineur. Dans le cas du Patinage Plus et le STAR Supervisé, le tarif inclut le salaire de l'entraîneur. Dans le STAR 1 à 10, le salaire de l'entraîneur est payable directement à celui-ci et en sus des frais d'inscription.

Session de perfectionnement du printemps 2018

Du 30 avril au 31 mai 2018 (5 semaines)

Règlements généraux

Inscription

Les inscriptions, accompagnées du paiement complet selon les dates limites fixées, seront acceptées selon l'ordre d'entrée au Drummondville Olympique, en priorisant les patineurs dont le Club d'appartenance est le CPA Élites sur glace Drummond – St-Cyrille.

Toute facture non-payée annule l'inscription, les priorités et le droit de vote aux assemblées, mais n'enlève pas l'obligation de payer.

Après la date limite d'inscription, des frais de 15\$ par inscription seront ajoutés au moment de l'inscription.

Aucun remboursement d'inscription ne sera fait après la date limite fixée à chaque session. Certains montants dont le montant d'affiliation à Patinage Canada sont non-remboursables en cas d'abandon.

L'horaire peut être modifiée par le CPA sans préavis en tenant compte du nombre de patineurs inscrits.

Accès aux patinoires

Les patineurs membres du CPA ont accès aux périodes de glace couvertes par leur inscription. Les non-membres et les membres partiels devront d'abord être autorisés par la direction du CPA afin de vérifier les disponibilités des périodes de glace. Les périodes de glace ne peuvent être interchangées ou vendues entre les patineurs. Aucun échange ou remise de glace n'est accepté.

Il est de la responsabilité des patineurs d'assurer le paiement du surplus approprié (par exemple, le tarif d'une *parcelle*) **avant** d'utiliser des périodes supplémentaires. Ils doivent avoir **d'abord** obtenu l'autorisation de la **direction du CPA** avant d'accéder à d'autres périodes de glace et doivent acquitter les frais avant d'y accéder.

Les patineurs doivent quitter la glace dès que s'ouvre la porte pour la surfaceuse.

Musique

L'entraîneur ou le patineur peut demander la musique de son programme une fois par 15 minutes. Le CD doit être joué en entier à la demande de l'entraîneur et/ou du patineur afin d'éviter les pertes de temps et de respecter l'équité entre les patineurs. Un patineur ne peut pas demander la musique de son programme quand il ne patine pas dans son groupe sauf s'il est en cours. Pour des raisons pratiques, il est interdit d'exécuter un programme les cinq dernières minutes d'une période de patinage.

Annulation de séances

Le CPA n'est pas responsable du temps perdu pour défauts mécaniques, électriques, etc., de transfert de glace pour raisons majeures, d'accidents, d'objets perdus ou volés ou toute annulation faite par la Ville de Drummondville. Le CPA planifie les activités de la saison au meilleur de sa connaissance; advenant le besoin d'annuler un cours, il tentera d'obtenir des heures de remplacement, et ce, aux heures jugées les plus appropriées disponibles, mais ne peut en garantir l'obtention. Les sessions de tests et la tenue de compétitions ne sont pas considérées comme des annulations et n'entraînent pas des remboursements ou des remises de glace. **Aucun remboursement ne sera fait et aucune raison ne justifiera le non paiement de la facture pour laquelle le patineur ou le tuteur aura signé.**

La supervision des patineurs du Patinage Plus est assurée par des entraîneurs professionnels et assistants de programmes certifiés.

Une chambre est réservée pour les patineurs, une autre pour les patineuses et une autre pour les entraîneurs : tous et toutes doivent utiliser leur chambre respective.

**Veillez émettre votre chèque au nom du *Drummondville Olympique - CPA* et le faire parvenir à ceux-ci en personne ou par courrier à l'adresse suivante :
1380 rue Montplaisir, Drummondville (Québec) J2C 0M6 OU
en les appelant en composant le 819-478-1486.**

Pour toute question, écrivez-nous au cpadrumscyrille@gmail.com

Session de perfectionnement du printemps 2018

Du 30 avril au 31 mai 2018 (5 semaines)

Fiche santé du patineur					
Prénom			Nom		
Numéro d'assurance maladie :				Expiration :	
Personnes à contacter en cas d'urgence					
Prénom et nom :			Prénom et nom :		
Lien avec le patineur :			Lien avec le patineur :		
Téléphone(s) :			Téléphone(s) :		
Cellulaire :			Cellulaire :		
État de santé du patineur					
Veuillez encercler la réponse appropriée ayant trait à votre enfant.					
• Commotion cérébrale	oui	non	• Épilepsie	oui	non
• Diabète	oui	non	• A eu une opération au cours de la dernière année	oui	non
• Hypoglycémie	oui	non	• A eu une blessure nécessitant des soins médicaux au cours de la dernière année	oui	non
• Asthme	oui	non	• Est blessé présentement	oui	non
• Évanouissement pendant l'exercice	oui	non	• Est sous médication	oui	non
• Troubles de l'attention	oui	non			
• Allergies	oui	non			
Précisez ici si vous avez répondu « oui » à une des questions précédentes ou pour fournir d'autres informations pertinentes.					

Attestation du parent, tuteur ou patineur majeur					
Je certifie par la présente que les renseignements fournis sont exacts au meilleur de ma connaissance et autorise un entraîneur et toute autre personne certifiée en premiers soins, ou une personne en responsabilité, en cas d'urgence ou s'il ne parvient pas à contacter une personne désignée, à prendre ou autoriser toute mesure qu'il jugera appropriée (premiers soins, transport par ambulance à nos frais, transfusion sanguine, etc.).					
_____			_____		
Signature du parent/tuteur/patineur majeur			Date		